

---

Adresse de la société populaire de Cognac (Charente) qui offre 386 livres de salpêtre par mois et donne les détails de ce qu'elle fait pour tenir cet engagement, lors de la séance du 5 prairial an II (24 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Cognac (Charente) qui offre 386 livres de salpêtre par mois et donne les détails de ce qu'elle fait pour tenir cet engagement, lors de la séance du 5 prairial an II (24 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 593-594;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1972\\_num\\_90\\_1\\_27469\\_t1\\_0593\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27469_t1_0593_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

des remors qu'il traîne à sa suite et des tourmens qui lui sont réservés. S. et F.»

LÉGALE (*présid.*), MESNARD-BILLY (*secrét.*),  
HURSE (*secrét.*).

## 6

**Le même membre continue la correspondance et donne la description des offrandes faites à la patrie.**

**La Société populaire de Mortain annonce qu'elle a envoyé à l'armée un cavalier armé et équipé (1).**

[*Mortain, 19 flor. II*] (2).

«Pères de la patrie,

Nous avons armé et équipé un cavalier pris dans notre sein; nous vous l'offrons. Il vient de partir animé du désir de combattre et de vaincre les vils esclaves du despotisme. La haine des rois dans le cœur, il va deffendre la liberté de son pays et soutenir les droits de l'homme. Il n'oubliera jamais ses sermens, et il méritera toujours le beau nom de français; souvent il a réuni sa voix avec la notre pour crier: Vive la République! Vive la Montagne! Hé bien, il nous a promis qu'au milieu des combats, il se rallieroit toujours à ce cri redouté des tyrans. Il ne nous trompera pas, il est républicain.»

1 nom illisible (*présid.*), L. BREION (*secrét.*),  
VAUMOCARD (*secrét.*).

## 7

**La Société populaire de Cognac (3) offre 386 livres de salpêtre par mois; elle donne le détail de ce qu'elle fait pour tenir cet engagement (4).**

[*Cognac, 7 flor. II*] (5).

«Sages représentans,

Aujourd'hui nous offrons à la Convention les prémices des travaux de la fabrication du salpêtre établie en cette commune: ils consistent dans 385 livres d'une qualité supérieure. Nous lui offrons la certitude d'en faire à l'avenir deux milliers par mois.

C'est avec ce sel précieux que nos frères d'armes foudroieront les troupes esclaves et insensées qui combattent pour les tirans coalisés. Et nous ne sommes pas éloignés du tems où par une juste réaction de la providence, ces orgueilleux potentats qui s'épuisent pour enchaîner la liberté française, trouveront le tombeau de leur puissance et la punition de leurs crimes.

Nous en avons pour garans la morale et la justice dont la Convention maintient si dignement le respectable ordre du jour. Oui, c'est

(1) P.V., XXXVIII, 97. B<sup>4n</sup>, 11 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 306, pl. 1154, p. 29.

(3) Charente.

(4) P.V., XXXVIII, 67. B<sup>4n</sup>, 10 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) et 11 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(5) C 306, pl. 1154, p. 30.

une vérité qui se fait retentir de tous les points de la France vraiment régénérée depuis cette heureuse époque: le courage et l'intrépidité ont dû commencer le règne de la liberté, mais c'est à la justice et à la morale de le consolider, elles sont comme deux ancrs qui retiendront le vaisseau de la République éloigné des écueils, quelle que soit la fureur des tempêtes qui s'éleveraient encore.

La Société joint ici un extrait du procès-verbal de la séance où l'on apporta dans son sein le salpêtre dont elle fait hommage à la Convention; elle espère que vous y verrez un témoignage nouveau de son entier dévouement à la patrie. S. et F.»

FOURNIER (*présid.*), NAVARRE (*secrét.*),  
PAPIN (*secrét.*).

[*P.-V. de la séance du 4 flor. II*]

Présidence de Fournier.

«Les citoyens occupés à la fabrication du salpêtre se sont présentés à la Société pour lui offrir les prémices de leurs travaux, trois cent quatre-vingt-cinq livres, d'une grande beauté. A la vue de ce précieux sel destiné à foudroyer les vils et insensés satellites des tirans qui nous font la guerre, et à ébranler par ses commotions leurs trônes souillés de crimes, tous les cœurs se sont électrisés, tous les sentiments se sont confondus dans un seul, l'amour de la patrie. Des cris unanimes et soutenus de *Vive la République* ont frappé les voûtes du temple consacré à l'égalité et à la liberté. Ils présagent la suite des succès qu'elles auront par le concours et l'activité des moyens que l'on emploie à leur défense. La nature des choses ayant fait suspendre un moment l'enthousiasme, l'agent qui est à la tête de cette manufacture dans le district, a profité de ce repos pour prévenir la Société qu'il venait d'écrire au Comité de salut public et s'engager de faire dans cette commune seule deux milliers de salpêtre par mois, d'après le zèle que les bons citoyens montraient à seconder ses efforts. Il a ajouté qu'il avait aussi promis, s'il trouvait le même zèle dans les autres communes de son arrondissement, de porter la fabrication pour le même tems jusqu'à 6,000 livres.

A ces annonces heureuses l'enthousiasme a repris son énergie, une musique touchante et guerrière s'est fait entendre, et l'on a chanté avec toute la chaleur de l'âme, une chanson analogue au sujet qui remplissait l'assemblée de joie.

Elle a arrêté qu'extrait du procès-verbal de cette séance serait adressé à la Convention nationale, à la Société populaire d'Angoulême, et à toutes les communes du district de Cognac, pour les inviter à concourir, autant qu'il est en elles à mettre l'agent du salpêtre à même de remplir ses promesses auprès du Comité de salut public.

Un membre a pris la parole: il a développé nos ressources avec une satisfaction et une sécurité dont il a fait partager les sentimens à tout le monde, et a fini par un tableau rapide des mœurs et vertus sans lesquelles nos succès ne seraient qu'éphémères.

Les applaudissemens donnés à ses réflexions annonçaient assez qu'on en sentait la justesse et l'utilité. Puissent-ils être les précurseurs du

sacrifice que chacun doit faire de son intérêt particulier à l'intérêt public ! La Société s'est séparée avec l'espoir et la confiance de voir s'établir insensiblement la pratique de cette morale républicaine : il était 10 heures 1/2 du soir. Signé au registre FOURNIER (*présid.*), PAPIN (*secrét.*).

P.c.c. [Mêmes signatures + NAVARRE]

## 8

La Société populaire de Lectoure, département du Gers, dit qu'elle vient d'envoyer deux cavaliers, armés et équipés, aux frontières, rejoindre 400 hommes que la commune de Lectoure a déjà envoyés, et les membres de cette Société offrent d'aller rejoindre leurs frères, si le salut de la République l'exige (1).

[Lectoure, 2 flor. II] (2).

« Citoyen,

Notre Société vient d'envoyer sur la frontière pour la défense de la République, deux cavaliers équipés et armés; et si la rareté des chevaux n'eût mis des bornes à ses désirs, elle en aurait donné d'autres. Elle te prie d'en instruire la Convention et de la convaincre du zèle qui l'anime, pour la chose publique.

Nous ne sommes pas longs dans nos adresses; mais 400 hommes dans les armées parlent pour nous; ainsi que tous ceux qui brûlent encore du désir de les suivre. S. et F. »

CABOS (pour le *présid.*), MALUS (*secrét.*)  
[et 1 signature illisible].

## 9

La Société populaire de Nègrepelisse, département du Lot, annonce qu'elle a armé et équipé un cavalier jacobin, qui est déjà sur le territoire espagnol (3).

[Nègrepelisse, s.d.] (4).

« Représentans du peuple,

La Société populaire et montagnarde de Nègrepelisse, département du Lot (5) a fait hommage à la patrie d'un cavalier jacobin : son poste est aux armées qui occupent le territoire espagnol. Il y est arrivé. Il y combat : et là, partageant l'ardeur qui nous anime, il versera jusques à la dernière goutte de son sang pour le maintien de la liberté, de l'égalité et de l'indivisibilité de la République. S. et F. »

BONNÊT (*présid.*), Jean CABOS aîné (*secrét.*), SIMON DELON (*secrét.*), DUPUY, Jacques LOURDEMARTIGNAC (*comm.*), Thomas TACHÉ (*secrét.*), CONTE (*secrét.*).

(1) P.V., XXXVIII, 97. B<sup>4n</sup>, 9 prair. (suppl<sup>t</sup>).

(2) C 306, pl. 1154, p. 27.

(3) P.V., XXXVIII, 97. B<sup>4n</sup>, 11 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) C 306, pl. 1154, p. 28.

(5) Aujourd'hui dans le Tarn-et-Garonne.

## 10

L'agent national du district de Tarascon (1) écrit à la Convention nationale que les églises de ce district sont maintenant remplies de la saine morale, et que les ornemens qu'elles contenoient ont été expédiés pour la monnaie de Paris, ainsi que 12 croix de Saint-Louis, une gachette en argent et 2 épaulettes en or (2).

[Tarascon, 27 flor. II] (3).

« C'est avec la plus vive satisfaction que j'apprends à la Convention nationale que le district de Tarascon, dominé par l'esprit de la révolution, continue à donner des preuves non équivoques de son amour pour la patrie et de sa haine contre les tyrans. Le fanatisme est abattu, toutes les églises où il agitait ses torches sanguinaires sont fermées; elles ne s'ouvrent qu'aux adorateurs de la Raison, et plus aux prêtres. 509 marcs de l'argenterie de ces églises ont été envoyés à Paris, ainsi que 12 croix dites de Saint-Louis, une gachetière argent et une épaulette en or. Chaque jour la superstition est dépouillée de sa richesse, et nous permettra de faire bientôt un semblable envoi. Des biens des émigrés estimés 163,294 l. ont été vendus, cette décade, 301,190 l. Les enchérisseurs reçoivent des applaudissements et répondent en criant vive la République, vive la Montagne ! C'est à une journée du féroce espagnol que les ventes des biens des émigrés ressemblent à une fête patriotique. S. et F. »

DARNAUD.

(Applaudi).

## 11

Les administrateurs du district de Metz font passer l'état de l'envoi des métaux provenant des églises et déposés au département de la Moselle. Cet état présente 85 010 livres de métal de cloches, 22 070 liv. de cuivre, et 33 848 liv. de fonte (4).

(Applaudi).

## 12

Les membres composant la Société de Bricquebec (5) félicitent la Convention et l'invitent à rester à son poste; ils annoncent en même temps qu'ils ont déposé à l'administration de leur district, pour servir aux défenseurs de la

(1) Ariège.

(2) P.V., XXXVIII, 97 et 194. B<sup>4n</sup>, 8 prair. (suppl<sup>t</sup>) et 10 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n° 1338; M.U., XL, 92; J. Fr., n° 608; J. Perlet, n° 610; S.-Culottes, n° 405; C. Eg., n° 645; Audit. nat., n° 616.

(3) C 304, pl. 1133, p. 19.

(4) P.V., XXXVIII, 97. B<sup>4n</sup>, 9 prair. (suppl<sup>t</sup>); M.U., XL, 92; J. Paris, n° 510; C. Eg., n° 645.

(5) Manche.